

SOCIOLOGIE

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Rémy Caveng et Anne Lambert

Coefficient : 3

Durée de préparation : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions

Type de sujets donnés : question unique

Modalités de tirage du sujet : choix entre deux sujets

Liste des ouvrages autorisés : aucun, la calculatrice est interdite

Principe de l'épreuve

Il reste inchangé. Le premier candidat d'un trio se voit attribuer un couple de sujets et choisit l'un des sujets. Les deux candidat-e-s suivants, sans connaître le choix du candidat précédent, doivent choisir parmi le même couple de sujets.

Les couples de sujets permettaient aux candidat-e-s de choisir entre une entrée épistémologique et théorique, et une entrée thématique. Dans l'ensemble et comme les années précédentes, les sujets varient tant par le mode d'entrée (un type de fait social, un sous-champ disciplinaire, une question méthodologique...) que par la formulation (parfois très large, parfois plus précise).

Commentaires du jury

Les rapports des années précédentes, ainsi que les conseils aux candidat-e-s qui s'y trouvaient, restent valides. Nous tenons à souligner la bonne maîtrise formelle de l'exercice par les candidat-e-s. La durée de 15 minutes est en général respectée, les exposés sont pour le plus grand nombre structurés autour d'un questionnement sociologique pertinent. Les exposés les moins convaincants étaient les plus confus, ceux qui ne reposaient pas sur une problématique clairement définie en introduction, ou faisaient preuve d'une forme de rhétorique trop visible. À noter le déséquilibre fréquent entre la première partie de l'exposé et la ou les suivantes, souvent présentées de manière succincte alors qu'elles renferment généralement des développements intéressants. Pour mémoire, la formule « 3 minutes d'introduction, 5 minutes par partie, puis 2 minutes de conclusion » s'avère adaptée et évite une seconde partie parfois bâclée. L'équilibre entre les parties doit également reposer sur un équilibrage des arguments entre les parties afin d'éviter les parties hors-sujet.

Les candidat-e-s ont également souvent mis en valeur une culture sociologique large, mais aussi leur maîtrise des références citées. Les candidat-e-s doivent montrer au fil de leur exposé, en proposant à chaque première occurrence, une définition explicite, qu'ils comprennent le sens des notions et les enjeux liés à leur définition ou à leur usage. La mise en relation d'analyses théoriques et d'enquêtes empiriques (quelles qu'en soient les méthodes) est indispensable. Les rapprochements originaux ont été aussi très appréciés. La mise en

perspective historique était souvent très utile pour aller au-delà de l'apparente « actualité » de certaines questions, par exemple concernant les liens entre genre et éducation. Inversement, la mobilisation de références sociologiques contemporaines (postérieures aux années 1980) est appréciée, au-delà des passages obligés de la sociologie des pères fondateurs. Dans l'ensemble, il apparaît important de resituer les références sociologiques dans leur contexte de production, notamment quand il s'agit de références anciennes, afin d'en saisir la portée (ou les limites).

Les candidat-e-s ont par contre été pénalisés quand ils ont cité un trop grand nombre d'auteurs et d'ouvrages de façon superficielle, et les questions ont alors très rapidement montré les limites d'un tel affichage. Mieux vaut privilégier les références à des auteurs et recherches connus du candidat, soigneusement choisis par lui- l'exposé détaillé d'un raisonnement, d'une enquête et de ses résultats étant davantage valorisé que le « name dropping ». Ce défaut reste encore très présent malgré les recommandations des rapports précédents, certain-e-s candidat-e-s ont encore tendance à privilégier l'alignement de références superficielles sur la cohérence du propos et la solidité de la construction du raisonnement.

Nous avons à nouveau été étonnés par la difficulté de certain-e-s candidat-e-s à mobiliser des références issues de disciplines connexes, notamment l'anthropologie. A l'inverse, le jury a été frappé par le recours à des schèmes explicatifs issus de la psychologie, sans d'ailleurs qu'ils soient explicités. Ainsi, le sujet sur les sentiments qui invitait à rompre justement avec ces schèmes afin de montrer qu'une approche proprement sociologique des sentiments et des émotions était possible, a pu faire l'objet d'un traitement psychologisant, mentaliste et finalement tautologique.

Les candidat-e-s ont dans l'ensemble trop tendance à choisir les sujets thématiques, choix qui apparaît souvent par défaut. Ils ne doivent pas hésiter à choisir les sujets à portée théorique, épistémologique et/ou méthodologique qui permettent de mobiliser un large éventail de connaissances et bien souvent de montrer leur excellente maîtrise du raisonnement sociologique. Une mise en garde s'impose cependant : ces sujets ne sont pas moins à problématiser que les sujets thématiques, ils invitent à s'interroger sur les évidences de la pratique des sciences sociales, ainsi que sur les conditions de production de la connaissance. L'exemple d'un traitement du sujet « Problème social, problème sociologique » est de ce point de vue assez éclairant : les termes du sujet ont été traités comme découlant logiquement l'un de l'autre alors qu'il s'agissait plutôt de penser les logiques d'hétéronomie/autonomie de la problématisation sociologique par rapport à la construction des problèmes sociaux.

On peut également pointer du doigt l'usage quelque peu mécanique de concepts utilisés comme des mots magiques susceptibles de rendre compte de tout sans qu'il paraisse nécessaire de les expliciter ou de les maîtriser. On pense notamment au concept de socialisation, dont les instances et les mécanismes sont peu détaillés, à celui d'identité, jamais défini et mobilisé de manière très vague, ou encore à celui de disposition qui est peu souvent défini et/ou étayé par la description.

En outre, nous avons été frappés des difficultés, chez la quasi-totalité des candidat-e-s à relier des connaissances théoriques et/ou livresques à des connaissances plus générales sur la société française, issues de leur expérience de la vie quotidienne ou de l'actualité (par

exemple, concernant les rites ou le temps). Une maîtrise de grands indicateurs sociaux est en outre indispensable (taux de chômage global, par classe d'âge, par PCS, par sexe ; âge au premier enfant ; revenu moyen, revenu médian...). Les candidat-e-s ne doivent pas hésiter à varier les exemples et à s'écarter des cas de figure canoniques, en s'appuyant sur des faits concrets, puisés dans leur expérience et leur connaissance du monde social. Ils doivent également parvenir à mieux articuler exemplification et formalisation en évitant une juxtaposition qui donne au raisonnement un caractère un peu artificiel. Les exposés qui ne reposaient que sur des références historiques, philosophiques ou littéraires ont ainsi été sanctionnés.

Enfin, le jury a eu le sentiment que les candidat-e-s manifestaient une certaine appréhension face aux questions : pour rappel, les questions sont formulées pour permettre aux candidat-e-s d'approfondir et de démontrer leur maîtrise de la discipline, ainsi que l'éventail de leurs connaissances. Elles sont en lien direct avec les sujets posés et ne comportent généralement aucun « piège ». Le jury attend des candidat-e-s qu'ils-elles répondent simplement à ses interrogations. Les réponses se doivent d'être claires, courtes et argumentées. Il ne peut s'agir de reformulation de la question ou encore de commentaires tels que « la question se pose en effet et elle mérite qu'on y réfléchisse ». Mieux vaut admettre ne pas avoir de réponse immédiate que d'avoir recours à des stratégies de contournement.

Liste des sujets

Le déclassement / La représentativité

Les rites / Le sociologue et son terrain

Culture et politique / Problème social, problème sociologique

La moyennisation / Temps et sciences sociales

Temps et classes sociales / Les sentiments